



Compréhension acte notarial

Par **jeromeenligne**, le **03/11/2019** à **21:14**

Bonjour,

Je souhaite acheter un bien immobilier que son propriétaire vend 115000 euros. je me suis procuré l'acte notarial d'achat du bien, d'après ce que je comprend, celui-ci a été acheté 36587, 76 euros.anonymisé

Je vous joint le document notarial anonymisé par mes soins, le nom n'est pas le bon et j'ai effacé les données permettant de le retrouver.

<https://www.hierogames.fr/2019H15691.pdf>

Cordialement

Jérôme

Par **janus2fr**, le **04/11/2019** à **07:55**

Bonjour,

Quelle est votre question exactement ?

Par **youris**, le **04/11/2019** à **08:51**

bonjour,

le vendeur peut proposer le prix qu'il veut, si le prix ne vous convient pas vous n'achetez pas.

salutations

Par **jeromeenligne**, le **04/11/2019** à **13:30**

Bonjour,

Je voudrais savoir si c'est bien le bon prix d'achat. Je vois marqué viager sur la colonne de droite.

Cordialement

Jérôme

Par **youris**, le **04/11/2019** à **13:38**

bonjour,

il n'y a pas de bon prix ou de mauvais prix, il y a un prix qui provient d'un accord entre vendeur et acheteur.

il faudrait savoir à quoi correspond l'indication viager.

il est possible que le vendeur ai acquis ce bien en viager la somme de 36587 € représentant uniquement le bouquet versé à l'achat et non les rentes versées depuis.

salutations.